



AMIANTE/VERMICULITE

Nos prix :

150\$ pour un échantillon ou 350\$ pour trois.

Vous ne payez que pour les échantillons analysés car le travail du chimiste s'arrête au premier échantillon testé positif.

La provenance des échantillons est garantie au rapport si nous les prélevons (plus 100\$).

Délai :

Rendez-vous : 1 jour. **Résultat** : normalement en 2 jours ouvrables.

Service urgent disponible avec frais supplémentaires.

Que veut-on tester au juste ?

Il est reconnu que l'amiante est cancérigène. Il s'agit de vérifier si il y a présence d'amiante dans certains produits tels que :

- L'isolant vermiculite.
- La gaine d'un conduit de ventilation.
- La gaine entourant un tuyau.
- Des tuiles acoustiques.
- Un plafond ou mur en plâtre, etc.

La vermiculite, surnommée « zonolite », est un isolant qu'on retrouve dans les greniers, sous les planchers ou derrière les murs.

La vermiculite (zonolite) et l'amiante :

Le problème

Santé Canada a émis un avis au printemps 2004 à propos de l'isolant de vermiculite qu'on retrouve souvent au grenier des résidences. Certains isolants de vermiculite contiennent des fibres d'amiante en petite quantité qui sont très nocives pour la santé si on les déplace pour l'entretien, les rénovations ou la démolition.

Qu'est-ce que la vermiculite (zonolite) ?

À son état naturel, la vermiculite a l'apparence du mica. À haute température, elle prend une expansion d'environ huit à douze fois son volume initial, devenant un matériau léger, idéal comme isolant dans les greniers, murs et sous les planchers au sous-sol.

Le minéral dangereux contenant de l'amiante provient de la mine de Libby au Montana (USA) et commercialisé au Canada sous le nom de Zonolite **entre 1920 et 1990**. Les produits de la mine Libby furent moins utilisés à partir du milieu des années 1980 et ne sont plus disponibles au Canada depuis environ 1995.

Risques pour la santé (source : Santé Canada)

Dans certaines conditions, les fibres d'amiante peuvent causer de graves maladies pulmonaires et le cancer. Santé Canada avise que la meilleure façon de réduire le risque d'exposition à l'amiante est d'éviter de déplacer l'isolant de vermiculite de quelque façon que ce soit. NE TENTEZ JAMAIS d'enlever l'isolant vous-même.

L'amiante est sans danger, sauf si des fibres sont en suspension dans l'air. Enfermée derrière un mur, sous un plancher ou dans un grenier et non perturbée, la vermiculite pose peu de risque d'exposition à l'amiante.

Si vous désirez plus de renseignements sur la vermiculite et l'amiante, visitez le site du [Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail](#) et [Santé Canada](#).

En quoi consiste le test de vermiculite ?

But du test

Le test de vermiculite consiste à vérifier en laboratoire s'il y a de l'amiante dans la vermiculite et si oui en quelle quantité. Le seuil acceptable (la norme) est de 0.1% et provient de la Loi québécoise sur la santé et la sécurité du travail. Santé Canada indique que l'isolant de vermiculite enfermé derrière un mur, sous un plancher ou dans un grenier et non perturbé, pose peu de risque d'exposition à l'amiante.

Méthodologie

La méthode analytique prescrite au Québec est le #244-2 de l'Institut de recherche Robert Sauvé en santé et sécurité au travail. Dans un esprit de rigueur pour produire des rapports de qualité, utiles et crédibles, Pyritest a élaboré une procédure précise. Nous attirons d'abord votre attention sur deux points importants :

1. Puisque la quantité d'amiante est très faible dans la vermiculite et qu'elle est répartie inégalement dans le grenier, **nous recommandons de prélever trois échantillons** pour que le résultat soit plus significatif. ATTENTION ! Si trois échantillons sont mélangés dans un même sac, d'un point de vue scientifique, cela a moins de valeur, car il peut avoir eu dilution du nombre de particules d'amiante dans l'échantillon final. Il y a donc un risque d'avoir un faux résultat négatif !
2. **Il est préférable que le prélèvement des échantillons nous soit confié**, entre autres pour garantir l'origine des échantillons au rapport écrit. Notre assurance responsabilité professionnelle est valide lorsque nous prélevons les échantillons.

Le test de vermiculite (zonolite)

1. **Prélèvement des échantillons** : Avec un équipement de protection, le technicien de Pyritest prélève avec soin les échantillons à trois endroits différents qui seront notés au Rapport de prélèvement. Le technicien écrit ses observations et note sur un croquis l'emplacement des échantillons prélevés. Ce document sera annexé au rapport final.
2. **L'analyse en laboratoire** : Le chimiste déterminera si la vermiculite contient de l'amiante.
3. **Rapport écrit** : Pyritest remet un rapport récapitulatif complet, accompagné du rapport du chimiste ainsi que de notre rapport de prélèvement des échantillons. **Tous nos rapports sont confidentiels et appartiennent exclusivement au client.**

Conclusion et précautions à prendre : Ça prend très peu d'amiante, en fait 1/10ième de un pourcent (0.1%), pour que le test soit considéré positif. Cela ne veut pas dire qu'il y a nécessairement un danger pour la santé et qu'il faut changer l'isolant au grenier. En effet, Santé Canada dit que si l'isolant n'est pas perturbé dans le grenier et que les fibres ne sont pas aéroportées, le risque pour la santé est minime.

Notre entreprise peut faire analyser les échantillons de vermiculite provenant de toutes les régions du Québec et de l'Ontario.

Immeubles concernés

Combien d'immeubles sont affectés ?

Selon nos recherches, il n'y a malheureusement pas de données fiables et précises à ce sujet. Au Canada, on parle de plusieurs centaines de milliers de résidences.

Quels immeubles sont concernés ?

Les immeubles construits ou rénovés entre 1920 et 1995.

Dans quels secteurs ?

Partout au Québec, au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Coût de réparation

Les firmes spécialisées dans l'enlèvement de l'amiante facturent environ 6\$ à 14\$ du pied carré. Donc, pour une résidence de grandeur moyenne, le coût est d'entre 5000\$ et 12 000\$.

